

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 MAI 2018

PRESENTS : Olivier SAUZET, Denise FORT, Myriam CALLET, Didier BELE, Laurent MILESI, Jean-Marie SENO, Françoise RALLET, Michèle OZIOL, Thierry CHAUDANSON, Nicolas BOSCH, Nadia DELJARRY, Marina SORBIER, Jean IAMPIETRO, Guy SAUROIS.

ABSENTS : Raymond BASTIDE (procuration à M. OZIOL), Laurence BLOM, Fabrice ALARCON (procuration à T. CHAUDANSON), Françoise RODRIGUEZ (procuration à G. SAUROIS), David GOURGEON.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2018

Procès-verbal approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Guy SAUROIS – vote contre de Laurent MILESI et Françoise RODRIGUEZ)

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du

04/04/2014 ;

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Tiers	Objet	Montant	
Potentiel Local	AMO Projet groupe scolaire	10 800,00 €	Programme école
Planète Education	Dictionnaires fin d'année	858,34 €	fonctionnement
CAR	Transport bus, école élémentaire, Villeneuve le 02 mai	224,00 €	fonctionnement
A2M	Pose et fourniture éclairage accueil mairie	300,00 €	fonctionnement
Alphatec	Pose alarme Mairie	2 658,96 €	investissement
Canal Bernard	Débroussaillage pare feu dans le cadre des obligations légales de débroussaillage	14 716,80 €	fonctionnement
SPIE	Réparation armoire électrique éclairage public suite dysfonctionnement chemin Clos des Touillers/ chemin des Crozes	1 656,60 €	fonctionnement
ABE Sol	Essais d'infiltration carrière la Romaine Groupe scolaire	1 658,88 €	Programme école
E.O.D	Accompagnement BDM - phase fonctionnement et suivi après réception – projet groupe scolaire	6 300,00 €	Programme école
Lafarge Béton	Béton parking tennis - colonne de tri déchets Sictomu	1 434,48 €	Investissement
CAR	Transport bus école maternelle St Chaptés (ferme enchantée)	566,00 €	fonctionnement
Nathan	Fournitures scolaires (matériel éducatif et ludique), école maternelle	651,93 €	fonctionnement
SEDI	10 chaises cantine	483,00 €	investissement
SED	Fournitures scolaires (matériel éducatif et ludique), école maternelle	209,00 €	fonctionnement

GCI-Sud	Mise en place pompe à chaleur appartement R+2 la Poste	4 500,00 €	Investissement
A2M	Remplacement interphone école élémentaire + travaux électricité bibliothèque (prise de courant)	385,00 €	fonctionnement
SARL Villard Yvan	Evacuation déblais suite mise en conformité PMR parking complexe omnisport et déplacement colonnes de tri	1 320,00 €	Investissement
Advance Hygiène	2 balais + manches et 6 lingettes franges	198,65 €	fonctionnement
Danis Père et Fils	Travaux électrique - réfection appartement R+2 La Poste	5 278,20 €	Investissement
GCI-Sud	Mise en place pompe chaleur local guichet la Poste	4 500,00 €	Investissement
URBA-PRO	PLU : AMO et suivi administratif enquête publique	2 940,00 €	Investissement
Albarès	Création d'un éclairage public parking cimetièrè	2 137,33 €	Investissement
TPCR	Réfection chemin communaux (emploi partiel)	10 154,37 €	Investissement
ENCEM	Dossier modification exploitation la Romaine pour bassin rétention eau projet groupe scolaire	4 680,00 €	Programme école
SAS Signature	Divers panneaux de voirie signalétiques verticales	1 167,90 €	Investissement
Maitre Franc	Note honoraire procédure référé Tribunal Administratif - Groupe scolaire	1 200,00 €	fonctionnement
SARL Villard Yvan	Confection d'une noue carrière la Romaine – aménagement hangar	1 452,00 €	Investissement
SARL Villard Yvan	Démolition de deux cabanons la Romaine – Projet groupe scolaire	5 625,00 €	Programme école
SARL Villard Yvan	Reprise sol hangar carrière la Romaine - aménagement hangar	2 700,00 €	Investissement
Pantel et Molines	Modification sanitaire - Accessibilité PMR salle omnisport et tennis	867,52 €	Investissement
Ets Sa	Location minipelle et tractopelle (5 jours)	840,00 €	fonctionnement
Galera maçonnerie	Réfection toiture immeuble la Poste	14 016,00 €	investissement
SARL Protex	Vêtements travail 6 agents techniques	1 897,63 €	fonctionnement
Adéquat	10 tables extérieures	796,32 €	investissement
Cirque ZAVATA	Représentation cirque école maternelle et élémentaire	1 062,00 €	fonctionnement
SAUR	Branchement eau potable lotissement Beaume Cremeirol	10 654,80 €	lotissement
OTCE Infra	Maitrise d'œuvre aménagement VRD lotissement Beaume Cremeirol	10 808,00 €	lotissement
Cabinet Lesenne Martinez	Plan topographique rejet eaux usées - projet STEP intercommunale	16 092,00 €	Assainissement
OTEIS	Dossier autorisation des ouvrages épuratoires - projet STEP intercommunale	2 592,00 €	Assainissement
SARL Villard Yvan	Réfection du passage de roue au lavoir Font d'Izière	1 680,00 €	Investissement
TOTAL		152 062,71 €	

Objet 1 – ADHESION A LA COMMISSION REGIONALE OCCITANIE DU CHEVAL TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose que la Commission Régionale Occitanie du Cheval Territorial, Association loi 1901 dont le siège est à Uzès, bénéficie, par le biais d'une convention de mise à disposition par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), du matériel hippomobile des Haras Nationaux.

Par cette convention, le CROCT s'engage à mettre ce matériel à la disposition des Communes adhérentes à son Association, afin de valoriser les actions du cheval utilitaire.

Dans le cadre de l'adhésion au CROCT, la collectivité est redevable d'une cotisation de 0,05 € par habitant, et doit déléguer au Maire l'autorisation de signer toutes pièces utiles à cette mise à disposition.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Laurent MILESI – vote contre de Jean IAMPIETRO)

Objet 2 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES RIVES DU BAS GARDON

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 2 novembre 2017, le Comité Syndical a sollicité la dissolution du Syndicat Intercommunal de protection des rives du Bas-Gardon avec effet au 1^{er} janvier 2018, et fixé les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les Communes membres, au prorata des cotisations, ainsi qu'il suit = Aramon 12,50% - Castillon 9,33% - Collias 5,46 % - Comps 3,52% - Fournès 6,85% - Meynes 5,15% - Montfrin 11,48% - Remoulins 20,41% - Sernhac 10,95% - Théziers 4,19% - Vers-Pont du Gard 10,16%

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter la dissolution du Syndicat Intercommunal de protection des rives du Bas-Gardon avec effet au 1^{er} janvier 2018, et de valider les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les Communes membres.

Approuvé à l'unanimité

Objet 3 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport 2017 du délégataire du service de l'éclairage public ainsi que les annexes concernant la cartographie de l'éclairage public, du relampage, des illuminations et des sources ballons fluo qui lui ont été transmis.

Le délégataire est la Sté SPIE.

Le patrimoine de la Commune comporte 466 foyers lumineux répartis sur 18 armoires de commande, contre 442 foyers à la fin de l'année 2013. Ce qui représente une augmentation du nombre de points lumineux de 5,4%.

La campagne de remplacement des systèmes de commande par des horloges astronomiques a permis de supprimer les équipements obsolètes. La durée de fonctionnement de l'éclairage sur la commune a donc été optimisée, entraînant une économie de consommation électrique de 6,5% par rapport à l'année précédente, malgré la hausse de la tarification d'EDF d'environ 1%.

Le Conseil **prend acte**

Objet 4 – OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Monsieur le Maire expose que, par circulaire du 26 janvier 2018, Monsieur le Préfet du Gard a rappelé aux habitants de notre Commune l'importance du respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) pour la protection des biens et des personnes.

En effet, il a été constaté que dans notre Département, la réalisation de ce débroussaillage, réglementairement obligatoire, est hétérogène et notablement insuffisante.

Lors des feux de forêts de l'été dernier dans plusieurs départements de la zone méditerranéenne, les pompiers ont constaté que les propriétés qui avaient été débroussaillées ont été pour la plus grande part épargnées par les flammes. Ils ont ainsi pu se consacrer à une attaque plus dynamique du feu. Malheureusement, trop peu des propriétés dans notre département sont débroussaillées, alors que la loi en fait une obligation à la charge des propriétaires.

Les dommages suite aux incendies de forêt sont en général seulement matériels. Toutefois, à chaque incendie de forêt, des vies humaines sont exposées. Par ailleurs, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation de ces dommages en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.

C'est pourquoi, face à ce risque, la Mairie et la Préfecture du Gard engagent un plan d'action pour contrôler l'application effective des obligations légales de débroussaillage.

En cas de non-respect de ces obligations, une amende, un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux et, le cas échéant, la réalisation d'office de ces travaux, aux frais des propriétaires, pourront être prononcés.

Des éléments d'information et de support à la mise en œuvre des OLD sont accessibles sur le site internet de la Préfecture, ainsi que sur celui de la Commune.

Par ailleurs, une réunion publique d'information, en présence des représentants de l'Office National des Forêts, est programmée le 17 mai 2018 à 18h30 à la Maison de la Pierre.

Mesures **approuvées** à l'unanimité

Objet 5 – BOUCLES CYCLO-DECOUVERTES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de boucle cyclo-découverte présenté par le PETR Uzège-Pont du Gard,
- Considérant que le développement de la pratique du vélo constitue une demande forte de la population et représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme sur le territoire,
- Considérant que les boucles cyclo-découvertes sont des itinéraires cyclables balisés sur « routes partagées » entre vélos et autos, sélectionnées pour leur faible trafic,

Monsieur le Maire propose au conseil =

- D'approuver la boucle cyclo-découverte de l'Uzège-Pont du Gard, sa réalisation et son entretien sur le territoire de la Commune de Vers-pont du Gard par la Communauté de Communes du Pont du Gard,
- D'accepter la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement du réseau sur la Commune.

Approuvé à l'unanimité

Objet 6 – ECHANGE COMMUNE – Sté PRORoch

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 8 novembre 2016 le Conseil Municipal a accepté un échange à intervenir entre la Commune et la Sté PRORoch afin de permettre à la Sté de la Pierre du Pont du Gard Authentique d'avoir une sortie directe sur la voie de desserte des Carrières.

Cependant, après intervention du Géomètre, il y a lieu de reprendre une délibération pour prendre en compte la nouvelle numérotation cadastrale ainsi que les surfaces réelles à échanger préalablement à la signature de l'acte notarié.

Ainsi la superficie cédée par la Sté PRORoch est de 2.977 m², et la superficie cédée par la Commune est de 2.997 m² ; les immeubles échangés étant estimés à une valeur identique de 11.089 €.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Guy SAUROIS – vote contre de Françoise RODRIGUEZ)

Objet 7 – ECHANGE COMMUNE – Sté LIB-SC DU PONT DU GARD-PIERRE JAUNE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 17 février 2016 le Conseil Municipal a accepté un échange à intervenir entre la Commune et la Sté LIB portant sur diverses parcelles et ateliers de stockage quartier du Roc Plan.

Cependant, après intervention du Géomètre, il y a lieu de reprendre une délibération pour prendre en compte la nouvelle numérotation cadastrale ainsi que les surfaces réelles à échanger préalablement à la signature de l'acte notarié.

Ainsi la superficie cédée par la Sté LIB-SC DU PONT DU GARD-PIERRE JAUNE est de 13.469 m² comportant 3 hangars (1.000m², 130m² et 90m²,) et la superficie cédée par la Commune est de 22.202 m² ; les immeubles échangés étant estimés à une valeur identique de 82.147,40 €.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Françoise RODRIGUEZ)

Objet 8 – CREATION POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE « LE ROC PLAN »

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de production d'énergie photovoltaïque de la toiture d'un hangar de l'ancien Site de la LIB, il est nécessaire de procéder à la création spécifique d'un poste de transformation électrique.

Pour ce faire, il est nécessaire de concéder à ENEDIS l'occupation d'une parcelle de terrain communal de 20 m², ainsi que les servitudes de passage pour 3 canalisations souterraines sur une longueur d'environ 50 mètres.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter les demandes d'ENEDIS relatives à ce projet, et à l'autoriser à signer les conventions utiles.

Approuvé à l'unanimité

Objet 9 – VENTE DE LOTS AU LOTISSEMENT DE BEAUME CREMEIROL

Monsieur le Maire expose que 4 lots ont été vendus au lotissement communal de Beaume Cremeirol, en procédant, pour chacune des transactions, par la validation en conseil municipal.

Cependant, ce mode opératoire, en raison des aléas dus aux désistements de candidats, s'avère être lourd en matière de gestion administrative et allonge considérablement les délais des ventes.

Ainsi, pour alléger la procédure d'aliénation, sur proposition de la Commission Urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider dans leur globalité les prix des lots restant à la vente suivant le tableau ci-après, et de l'autoriser à signer les actes de vente ainsi que toutes pièces nécessaires pour la vente des lots.

N° lot	Prix TTC net vendeur
Lot n°3	120 000,00 €
Lot n°4	180 000,00 €
Lot n°6	130 000,00 €
Lot n°7	130 000,00 €
Lot n°8	135 000,00 €
Lot n°9	150 000,00 €
Lot n°10	150 000,00 €
Lot n°11	145 000,00 €
Lot n°12	145 000,00 €

Approuvé à l'unanimité

Objet 10 – REGULARISATION EMPRISE CHEMIN DU CLOS DES TOUILLERS

Monsieur le Maire expose que les usagers se sont détournés du tracé initial du chemin communal dit « du Clos des Touillers ».

Il convient donc de régulariser le tracé de ce chemin, conformément au document graphique établi par le Cabinet LESENNE-MARTINEZ, Géomètre-Expert.

Pour ce faire, il est nécessaire de déclasser la portion du domaine public actuellement libre de tout usage, et de classer dans le domaine public la portion de parcelle privée communale supportant l'emprise du chemin tel que déplacé.

Approuvé à l'unanimité

Objet 11 – AVENANT BAIL CARRIERE LA PIERRE DU PONT DU GARD AUTHENTIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que le Directeur de la Carrières de la Pierre du Pont du Gard Authentique l'a sollicité afin de prolonger jusqu'au 17 juillet 2047 la durée du bail de location qui lui ont été consenti jusqu'au 31 mai 2044.

En effet, l'autorisation d'exploiter sur Vers-Pont du Gard qui a été renouvelée par arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 prévoit une durée d'exploitation de 30 ans, soit une fin d'autorisation en 2047.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette requête et de l'autoriser à signer l'avenant à intervenir.

Approuvé à l'unanimité (après retrait de Jean IAMPIETRO)

Objet 12 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SMEG – POSTE BARQUE VIEILLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux de renforcement de Basse Tension Aérienne du poste Barque Vieille.

Ce projet s'élève à 79 023,41 € HT soit 94 828,09 € TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Définition sommaire du projet

Suite à l'émission d'une fiche de proposition de travaux par ENEDIS, la Commune sollicite le SMEG afin de renforcer le réseau existant de l'alimentation du camping des Gorges du Gardon.

Le poste de transformation actuel ne permet pas d'alimenter à 100% le tarif jaune, soit les 240kVA possibles.

Le réseau aérien est actuellement composé d'un réseau torsadé, avec le réseau télécom en appui commun.

Le renforcement en BTS 240² permettra d'alimenter le comptage du camping à 100% de sa capacité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet dont le montant s'élève à 79 023,41 € HT soit 94 828,09 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'EFE, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir, sachant que la participation de la Commune sera de 0,00 €,
- De s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 121,52 € TTC, dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie,
- De demander au service gestionnaire de la voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Jean IAMPIETRO)

Objet 13 – DETR-DSIL 2019 – RESEAU DE TRANSFERT STEP

- VU la délibération du 14 février 2018 approuvant le projet des travaux du réseau de transfert des eaux usées de la commune vers la future station d'épuration de Remoulins,
- VU la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- CONSIDERANT que le dossier DETR du groupe scolaire a été basculé vers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans l'objectif de fluidifier la programmation,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De solliciter l'attribution d'une « subvention d'investissement » au titre de l'année 2019 pour le projet des travaux du réseau de transfert des eaux usées de la commune vers la future station d'épuration de Remoulins,
- De l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir concernant cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Objet 14 – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire communique les propositions d'attribution de subventions aux Associations pour l'année 2018 arrêtées par la Commission des Affaires Sociales, ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS 2018			
INTITULÉ ASSOCIATION	Adhérents	Subvention Annuelle	TOTAL SUBVENTIONS 2018
Associations sportives			
AVAM	160	500 €	500 €
ASV	84	350 €	350 €
TENNIS	88	350 €	350 €
GYM VOLONTAIRE	52	350 €	350 €
VETERANS	28	250 €	250 €
ALLZONE TEAM	7	250 €	250 €
BOULES	80	500 €	500 €
SANGLIER A	28	250 €	250 €
SANGLIER BC	48	250 €	250 €
Associations culturelles			
LE PONT DES ARTS	55	500 €	500 €
COURS ET JARDINS	22	250 € + 250 € se	500 €
LI GALEJAIRE	12	250 €	250 €
LA CLE DES CHAMPS	15	250 €	250 €
PALETTE ARC EN CIEL	12	250 €	250 €
BIBLIOTHEQUE	299	2 000 €	2 000 €
Associations fêtes et traditions			
COMITE DES JEUNES		6 000 €	6 000 €
CLUB TAURIN	15	1 000 €	1 000 €
OIGNON	11	250 €	250 €
BSS	12	250 €	250 €

BOUTES EN TRAIN	10	250 €	250 €
Divers			
APE	30	600 €	600 €
AMITIE VERSOISE	135	600 €	600 €
ATELIER CREATIF	19	250 €	250 €
TAROT VERSOIS	20	250 €	250 €
ANCIENS COMBATTANTS	13	250 €	250 €
LOG INITIATIVE	7	100 €	100 €
AMICALE DU PERSONNEL	20	3 250 €	3 250 €
MFR UZES		300 €	300 €
CAVALIERS DE LA MAIRE	25	250 €	250 €
JUMELAGE SUISSE	60	4 000 €	4 000 €
JUMELAGE ITALIEN	54	4 000 €	4 000 €
TOTAL			28 400 €

Approuvé à l'unanimité (après retrait des élus intéressés dans les associations, chacun en ce qui le concerne)

Objet 15 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que par délibération du 26 mars 2018 le SIVU du Massif du Gardon a fixé les contributions 2018 des Communes membres.

- La contribution de la Commune de Vers-Pont du Gard au programme d'investissement 2018 s'élève à 6.018 €, et concerne des travaux de plateforme sur la piste DFCI Y47 ; Travaux d'un montant prévisionnel total de 11.308,00 € HT.

Cette décision intervenant après le vote du budget primitif de la Commune, il y a lieu de procéder à une ouverture des crédits nécessaires au compte 204181 « Subventions d'équipement versées ».

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

La construction du groupe scolaire

- Nous avons rencontré le secrétaire général de la préfecture et les services de la DDTM en présence du député Cellier le vendredi 27 avril 2018. Le préfet du Gard a recommandé à la commune de procéder à la réalisation d'une étude hydraulique en urgence intégrant les travaux visant à exonder les terrains afin de valider la conformité du projet. Cette étude permettra de déterminer les aménagements nécessaires à la sécurisation du site et dira si cela relève du régime de la déclaration loi sur l'eau (délais d'instruction maximum 3 mois) ou de l'autorisation à ce même titre

(délais d'instruction maximum 10 mois). Le préfet s'est engagé à porter la subvention du projet au taux maximum de 50 %(35% d'ordinaire) et à faire le nécessaire auprès de ses services pour réduire les délais d'instructions de ce dossier.

- Nous avons décidé de classer la procédure de consultation des entreprises sans suite pour motif D'intérêt général et de relancer une nouvelle consultation.

Le Lotissement Beaume Cremeirol,

- Les travaux ont démarré et devraient se terminer avant l'été (8 terrains sur 17 ont déjà été vendus ou réservés)

Les bâtiments communaux

- La toiture du bâtiment de la poste a été rénovée.
- Les travaux électriques et de climatisation de l'ensemble du bâtiment de la poste sont en cours.
- Une alarme a été installée en mairie.

Voirie

- L'abribus route de Remoulins en face des jardins de l'aqueduc est en service.
- Les travaux chemin de Saint-Pierre sont terminés
- Le chemin de la Marquise va être rénové.
- Des emplois partiels permettant de maintenir la voirie en état vont être posés.
- Un éclairage va être installé sur le parking en face du cimetière.
- Des panneaux de signalisation vont être remplacés ou installés.
- La signalisation au sol a été refaite à certains endroits.
- Deux nouveaux jeux d'enfants ont été installés.
- L'aménagement du parking omnisport est terminé.
- Un diagnostic par l'ONF des platanes des deux places a été réalisé.
- Des travaux d'aménagements et de sécurisation sont en cours quartier du Gardon
- L'arrosage des espaces vert sera assuré cet été deux fois par semaine par des moyens hippomobiles.

Personnel communal

- La totalité des entretiens annuels du personnel communal a été réalisée.

Autres

- Nous allons engager la révision de notre PCS.
- Le syndicat mixte des Gorges du Gardon fêtera ses 25 ans d'existence sur la commune le dimanche 3 juin.
- Malgré la météo La fête de l'asperge s'est bien déroulée
- Les tournois de foot organisés par l'ASV ont connu une belle réussite.
- Le voyage du jumelage suisse est prévu du jeudi 10 mai au dimanche 13 mai.
- Le tournoi de Tennis est en cours, les finales auront lieu le 13 mai.
- L'APE organise un nouveau vide grenier le dimanche 6 mai.
- Une rando concernant le nettoyage de nos chemins est programmé le samedi 5 mai.
- Une réunion publique d'information, concernant les OLD, en présence des représentants de l'Office National des Forêts, est programmée le 17 mai 2018 à 18h30 à la Maison de la Pierre.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h00.
- Attention au cambriolage.

La séance est levée à 19 h 45 mn.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier SAUZET.

